

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

La fiche synthèse de la structure



67 places dont 25 dédiées aux 18-25 ans

Adresse : 51 rue Romain Rolland - 27000 EVREUX

Téléphone : 02 32 38 01 38

Mail : chrs-diffus@abriasso.org - chrs-jeune@abriasso.org

Directrice adjointe du pôle social : Carole MARTIN-MOREL

Cheffe de service – hébergement, pôle social :

Nadège RENAUD

MISSIONS

- Accueillir, héberger, accompagner
- Proposer un accompagnement social global et adapté (accès aux droits, santé, logement, insertion par l'emploi/formation et le logement, gestion budgétaire, accès à la culture, etc.).
- Mettre en œuvre des actions socio-éducatives dans le cadre de valorisation et estime de soi.
- Accompagner à l'élaboration et la mise en œuvre de projets personnalisés afin de recouvrer une autonomie et trouver une voie de sortie appropriée.

PUBLIC ACCUEILLI

- 25 places « jeune »
 - Public mixte pour les personnes âgées de 18 à 25 ans en difficultés sociales.
- 42 places « 18/60 ans » :
 - Hommes seuls avec des difficultés sociales sérieuses,
 - personnes sortant de détention ou placées sous-main de justice,
 - personnes souffrant de problèmes d'ordre psychiatrique mais en accord avec un suivi de l'équipe mobile « RESPIRE ».
- Principales problématiques rencontrées :
 - économiques (perte ou absence d'emploi, dette, etc.),
 - psychologiques et sociales (absence ou rupture du réseau familial et social, perte du logement, etc.),
 - sanitaires (absence de soins, etc.).
- Besoins essentiels : écoute et temporalité nécessaire pour se reconstruire.

DURÉE DE SEJOUR

L'admission est faite pour une durée déterminée voire renouvelable. La situation individuelle fait l'objet d'une évaluation par l'équipe pluridisciplinaire, au minimum tous les 6 mois. La durée de séjour peut être renouvelée en fonction du projet et de l'implication de la personne accueillie.

FORME D'HABITAT

- Variable selon le lieu avec une idée générale guidant le choix de l'association : « des structures à taille humaine », implantées dans la cité.
- 9 appartements diffus répartis dans la ville d'Evreux pour favoriser l'autonomie des personnes, répartis comme suit : 2 T1, 3T3 (dont 1 en chambre double), 3T4 (dont 1 en chambre double) et 1T6.

Siège social

9, Boulevard de la Buffardièrre 27000 Evreux

02 32 62 84 85

siege@abriasso.org



- 2 appartements à proximité du CHRS regroupé (ci-dessous) hébergent le « diffus jeune » avec un public masculin. Ils sont accueillis en chambres doubles. Chacun de ces logements est équipé d'un séjour, d'une cuisine, d'une salle de bain et de WC.

● **MODE DE FONCTIONNEMENT**

- Ouverture toute l'année, 24 heures sur 24, avec la mise en place d'astreintes (nuits, week-end et jours fériés).
- Organisation des services s'opère avec une équipe dont chaque référent diligente un accompagnement global sur toutes les dimensions du quotidien (santé, logement, animation, accueil, évaluation et orientation, emploi et formation, personnes placées sous-main de justice, vie quotidienne,...).
- Des actions collectives sont organisées autour de différentes thématiques (santé, logement, animation, soin socio esthétique et image de soi,..)
- Un réseau de partenaires intervient régulièrement au sein de la structure (dans le cadre de permanences et/ou de rendez-vous individuels).

● **FINANCEMENT**

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Eure sur dotation globale de fonctionnement.

● **L'ÉQUIPE**

Le personnel est composé d'une équipe pluridisciplinaire répartie entre les services administratifs, de travailleurs sociaux, d'un agent d'accueil chargé de la quotidienneté, d'un animateur cuisine et de surveillants de nuit encadrés par une cheffe de service. Une réunion d'équipe a lieu une fois par semaine. Une réunion d'analyse des pratiques a lieu tous les trimestres et est animée par un psychanalyste extérieur.

● **ORIENTATION**

L'orientation est effectuée par le SIAO insertion. Le formulaire unique SIAO est envoyé à la structure. 15 places CHRS urgence sont localisées sur le Centre d'Hébergement d'Urgence dont les orientations sont réalisées par le 115.

● **RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES**

- Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Décret 2001-576 du 3 juillet 2001 et 2003-1010 du 22 octobre 2003.
- Circulaire UHC/IUH/6n°2000-16 du 9 mars 2000 relative aux opérations financées sur la ligne d'urgence.
- Loi n°75-535 du 30 juin 1975, modifiée par la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998.
- Circulaire UHC/IUH du 4 juillet 2008 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'État pour 2008.

Siège social

9, Boulevard de la Buffardière 27000 Évreux
02 32 62 84 85
siege@abriasso.org

